

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue le 13 janvier 2021 à 19h00 par visioconférence.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau, conseillère et maire substitut
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Denis Bonhomme, conseiller
M. Yves St-Jacques, conseiller

Monsieur Jim Smith, directeur général

R2101-001

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 15 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

R2101-002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0	OUVERTURE DE LA RENCONTRE
----------	----------------------------------

- | | |
|-----|--|
| 0.1 | Moment de réflexion |
| 0.2 | Ouverture de la session |
| 0.3 | Adoption de l'ordre du jour |
| 0.4 | Adoption du procès-verbal du 2 décembre 2020 |
| 0.5 | Suivi au procès-verbal |
| 0.6 | Période de questions |

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**110 CONSEIL MUNICIPAL**

- 110-01 Renouvellement de l'adhésion 2021 à la FQM
- 110-02 Entente intermunicipale concernant la collecte et le traitement de la matière organique sur le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau
- 110-03 Demande d'appui relativement au budget alloué aux activités de prévention et de patrouilles nautiques tenues par la Sûreté du Québec
- 110-04 Budget de la RIAM
- 110-05 Emploi d'été – Autorisation de présenter une demande
- 110-06 Municipalité de Grand-Remous – Demande d'appui à une demande de compensation auprès d'Hydro-Québec
- ~~110-07 Appui à la mise en place du Plan d'Urgence climatique de la DUC~~
- 110-08 MRC – achat regroupé de bacs bruns
- 110-09 Autorisation de paiement factures - Industries Galipeau

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation des comptes dus au 31 décembre 2020
- 130-02 Présentation des comptes payés au 31 décembre 2020
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 31 décembre 2020
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 12 janvier 2021
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2020

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE**300 TRANSPORT****400 ENVIRONNEMENT****500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS****600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT****700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE****800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE**

- 800-01 MRCVG – Conseil en bref séance du 25 novembre 2020
- 800-02 Manifestation d'intérêt – Logement abordable
- 800-03 Vœu de la communauté Métis Autochtone de Maniwaki

900 VARIA**1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R2101-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

R2101-004

FQM- COTISATION 2021

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Yves Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le renouvellement et le paiement de l'adhésion à la FQM pour l'année 2021, et ce au coût de 1 954.02\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

R2101-005

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DE LA MATIÈRE ORGANIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT la déclaration de compétence relativement à la gestion de matières résiduelles constituée par le traitement et la valorisation des matières résiduelles, à l'exclusion de la collecte, pour toutes les municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau a fait parvenir au conseil de Messines l'*entente intermunicipale concernant la collecte et le traitement de la matière organique sur le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau entre les municipalités locales de la MRC et la MRC Vallée-de-la-Gatineau* pour fin de signature ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente vise à harmoniser et à intégrer la gestion de cette compétence conférée à la MRC Vallée-de-la-Gatineau par le règlement 2019-336;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de ladite entente;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le maire Ronald Cross ainsi que le directeur général, Jim Smith a signé l'entente «*Entente intermunicipale concernant la collecte et le traitement de la matière organique sur le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau* ».

ADOPTÉE

R2101-006

APPUI À LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU RELATIVEMENT À SA REQUÊTE AUPRÈS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC QUANT AU BUDGET ALLOUÉ AUX ACTIVITÉS DE PRÉVENTION ET DE PATROUILLE NAUTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau jouit de plus de 3200 cours d'eau sur son territoire, attirant ainsi de nombreux plaisanciers chaque été;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de la COVI-19. La Vallée-de-la-Gatineau a constaté une augmentation marquée du nombre d'embarcations nautiques sur les lacs de son territoire au cours de la saison estivale 2020, les résidents de la MRC et les touristes ayant favorisé les vacances au Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette augmentation a eu des retombées positives pour l'industrie touristique val-gatinoise, mais que des incidents nautiques ont toutefois été dénombrés malgré les efforts déployés et une présence accrue de patrouilleurs de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'achalandage constaté à l'été 2020 est à prévoir pour 2021 et qu'il est primordial que des activités supplémentaires de prévention et de

patrouilles nautiques soient mises en place pour éviter les accidents et incidents avec blessés et décès;

CONSIDÉRANT QUE ces activités pourraient être réalisées sur les plans d'eau, mais également aux rampes de mises à l'eau afin de sensibiliser les plaisanciers à la sécurité nautique : port de la veste de flottaison, consommation de boissons alcoolisées, équipement de sécurité requis;

CONSIDÉRANT QUE ces moyens de prévention permettraient de sensibiliser les utilisateurs et ainsi éviter toute situation déplorable;

CONSIDÉRANT QU'il pourrait notamment être intéressant de prévoir l'embauche de cadets supplémentaires dédiés uniquement à ces fins;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de Sécurité publique à l'occasion de la rencontre tenue le 21 octobre 2020 dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'APPUYER la MRC Vallée-de-la-Gatineau et demander également à la Sûreté du Québec d'augmenter le budget alloué aux activités de prévention et de patrouilles nautiques pour la saison estivale 2021

IL EST DE PLUS RÉSOLU de transmettre copie de la présente résolution à la MRC Vallée-de-la-Gatineau, à la FQM ainsi qu'à la Sûreté du Québec

ADOPTÉE

R2101-007

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RIAM POUR 2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des documents présentant les prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter le budget 2021 de la Régie intermunicipale de Maniwaki Haute-Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'a l'article 603 du Code municipal du Québec, la RIAM doit dresser son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QU'elle indique, en même temps, à chaque municipalité une estimation de sa contribution financière pour le prochain exercice;

CONSIDÉRANT QUE le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités. S'il a été ainsi adopté avant le 1er janvier, il entre en vigueur à cette date. S'il n'a pas été adopté à cette date, il entre en vigueur 15 jours après son adoption par au moins les deux tiers des municipalités.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le budget 2021 déposé par la RIAM soit adopté pour un montant de 834 739.00\$.

ADOPTÉE

R2101-008

AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT QUE Service Canada accorde, par l'entremise du programme Emplois d'été Canada, du financement pour aider notamment les employeurs du secteur public à créer des emplois d'été pour des étudiants de 15 à 30 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines souhaite soumettre une demande afin d'obtenir des projets dans le cadre de ce programme, pour l'été 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite obtenir 2 projets d'emplois d'été étudiants pour l'entretien de ses parcs et espaces verts et pour son programme d'hygiène du milieu, et ce, en raison de 10 semaines par projet étudiant;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyé par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

IL EST RÉSOLU de présenter une demande dans le cadre du programme d'emplois d'été Canada, et ce, afin d'obtenir une aide financière pour l'embauche de deux étudiants pour l'été 2021, en raison de (10) dix semaines chacun.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Jim Smith, directeur général à présenter et signer pour et au nom de la Municipalité de Messines, toutes documentations et/ou demandes afférentes à la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'Emplois d'été Canada.

ADOPTÉE

R2101-009

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS À LEUR REQUÊTE DE COMPENSATION ENVERS LA SOCIÉTÉ HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la région de Grand-Remous est très vaste et très boisée;

CONSIDÉRANT QUE cette région est souvent frappée par des vents violents;

CONSIDÉRANT QUE ces vents causent fréquemment des bris d'arbres ou de branches qui tombent sur les fils électriques causant des pannes de courant;

CONSIDÉRANT QUE lors de ces incidents, la brigade de pompiers est appelée à se rendre sur les lieux;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers n'ont pas la formation ni l'équipement nécessaire afin de dégager les fils électriques

CONSIDÉRANT QUE les pompiers doivent faire appel aux employés d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE dans l'attente d'arrivée des employés d'Hydro-Québec, les pompiers doivent sécuriser les lieux et souvent diriger la circulation durant plusieurs heures;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité;

D'APPUYER la Municipalité de Grand-Remous dans leur demande de compensation monétaire auprès d'Hydro-Québec afin de minimiser les coûts d'intervention aux municipalités locales

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée au député provincial, à la Fédération québécoise des municipalités, à la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour appui.

ADOPTÉE

R2101-010

AUTORISATION D'ACHAT REGROUPE DE BACS BRUNS À COMPOSTAGE

CONSIDÉRANT l'implantation nouvelle d'un service de collecte des matières résiduelles sur l'ensemble des municipalités de la MRC Vallée-de-la-Gatineau dont

elle a déclaré compétence en matière de traitement et de valorisation et a également procédé à l'achat et à la distribution des bacs requis à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau s'engage à corriger les erreurs relevées lors de la distribution des bacs bruns sur le territoire de Messines en fournissant les bacs notés comme manquants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité garde en réserve une quantité de bacs roulants pour fin de revente auprès des citoyens de Messines;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau offre aux municipalités de son territoire de se joindre à eux pour effectuer un achat regroupé de bacs supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER une dépense pour l'achat regroupé de 50 bacs roulants et 50 bacs dits de cuisine auprès de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, pour la somme approximative de 2400.00\$ en plus des frais de transport et des taxes applicables;

ADOPTÉE

R2101-011

AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES DES INDUSTRIES GALIPEAU

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement au montant de 273.59 \$ plus les taxes applicables pour les factures relativement à des travaux de réparations et soudure exécutés par les Industries Galipeau, soit:

Facture no :	Montant facturé avant taxes
7447	92.50 \$
7440	140.00 \$
7439	41.09 \$
TOTAL	273.59 \$

ADOPTÉE

Note au procès-verbal: Le conseiller monsieur Éric Galipeau s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décision de la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (M. André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau est le frère du conseiller É. Galipeau), et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R2101-012

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 31 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le rapport des comptes dus au 31 décembre 2021, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 73 468.49 \$

ADOPTÉE

R2101-013

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1 au 31 décembre 2021, pour la somme de 373 407.09 \$;

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
42	Chèques fournisseurs émis	327 353.02 \$
21	Prélèvements électroniques	46 054.07 \$
	TOTAL :	373 407.09 \$

ADOPTÉE

R2101-014

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2020, dont celle-ci représente la somme de 55 618.05 \$

ADOPTÉE

R2101-015

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 31 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 2020-364, le directeur général/secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 1er au 30 décembre 2020, dont celui-ci représente une somme de 8 249.60 \$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R2101-016

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

De lever de la séance régulière à 19 h 35

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général et secrétaire-trésorier